

# Rapport de la commission d'enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité

Commission d'enquête présidée par [Mme Sandrine Rousseau](#),  
députée de Paris, EcoS



**Les spécificités des secteurs visés  
aggravent les facteurs de risque  
existant dans la société, créant ainsi  
de véritables machines à broyer les  
talents.**



Rapporteur

[M. Erwan Balanant](#)  
député du Finistère, Dem

## Résumé

### ✦ Les objectifs de la commission d'enquête (résolution adoptée le 9 octobre 2024)

- 1° **Évaluer** la situation des mineurs évoluant dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité ;
- 2° Faire un **état des lieux** des violences commises sur des majeurs dans ces secteurs ;
- 3° Identifier les mécanismes et les défaillances qui permettent ces éventuels abus et violences et **établir les responsabilités** de chaque acteur en la matière ;
- 4° **Émettre des recommandations** sur les réponses à apporter.

### 🔍 Méthodologie

85 auditions et tables rondes, représentant plus de **118 heures d'échanges** avec **350** professionnels des secteurs concernés, auxquelles s'ajoute le travail effectué dans le cadre de la première commission d'enquête, qui avait eu le temps de mener **23** auditions et tables rondes avant la dissolution de l'Assemblée nationale au printemps 2024.

### 🗨️ Constats principaux

1° **Des défaillances systémiques sont apparues au fil de l'enquête.** Cela ne veut pas dire que tous les films, les spectacles, les tournées, les défilés de mode sont l'occasion de violences, mais que **l'organisation du travail, les pratiques professionnelles et les représentations qui les sous-tendent favorisent l'apparition et le développement de violences.**

2° **Le statut précaire de la plupart des professionnels de ces secteurs, avec un recours massif à l'intermittence, associé au culte du créateur et de la célébrité, favorise les abus.** Hiérarchies marquées, entre-soi, confusion permanente entre vie personnelle et vie professionnelle, consommation d'alcool et de drogues, sentiment d'impunité de personnes puissantes dont dépend la réalisation de nombreux projets : les milieux culturels, censés permettre l'épanouissement à travers la création, sont trop souvent marqués par des relations d'emprise, de domination et de silenciation des victimes.

3° En effet, **le silence est entretenu par la peur d'être blacklisté** : du fait du risque de représailles professionnelles et de la protection par les pairs dont bénéficient les agresseurs, de nombreuses victimes préfèrent taire ce qui leur est arrivé. Cela explique également leurs réticences à témoigner à visage découvert.

4° **Le cadre juridique, déjà renforcé sous l'impact du mouvement MeToo, reste méconnu des employeurs.** De nombreux professionnels persistent dans le déni de la relation de travail, en vertu de l'idée selon laquelle la création artistique relèverait de la passion et excuserait tous les abus : non-respect des règles minimales de sécurité, non-paiement des heures dues, dépassement des horaires des mineurs, absence de lutte contre les VHSS, etc.

### 🎯 Ambitions du rapport

Prévenir les violences en renforçant la protection des mineurs et des majeurs, améliorer la prise en charge des victimes et instaurer dans les secteurs visés une culture fondée sur le respect et la sécurité. Pour ce faire, le rapport formule 86 recommandations.

### ✓ Prochaines étapes

Publication du rapport le 9 avril 2025.

Rédaction d'une proposition de loi transpartisane reprenant les recommandations de nature législative.

## Focus : les facteurs de risque identifiés au cours des auditions (verbatim)

Il existe dans ces milieux des facteurs de risque supplémentaires par rapport aux autres milieux professionnels, ce qui en fait, selon l'analyse du rapporteur, des « machines à broyer les talents »

### 1° La précarité est généralisée

- Des professionnels dont l'intermittence est souvent le lot : « *le public ne voit que les stars, mais il ignore à quel point chaque année est incertaine en termes de revenus pour la grande majorité. Nous exerçons des métiers de passion, mais des métiers extrêmement précaires. Perdre un emploi peut entraîner des conséquences financières considérables pour chacun d'entre nous* » (Mme Noémie Kocher, actrice et scénariste)
- Des structures employeuses de petite taille, disposant de très peu de salariés permanents, dépourvues d'expertise juridique interne, ce qui ne permet pas de garantir la protection des salariés temporaires : dans le spectacle vivant, « *94 % des employeurs emploient moins de 11 salariés permanents (CDI et CDD), et 57 % emploient uniquement des salariés intermittents* » (extrait du rapport). Dans ce secteur, 80 % des employeurs sont des associations.

### 2° Des secteurs marqués par les relations de pouvoir

- Les milieux sont très hiérarchisés : « *ce que j'ai découvert en étant à la place de la réalisatrice, c'est un système très pyramidal : un producteur ou une productrice tout en haut, le réalisateur ou la réalisatrice à côté ou juste en dessous. Les rapports de pouvoir s'exercent à plusieurs endroits entre la productrice ou le producteur, le réalisateur ou la réalisatrice et toute l'équipe des techniciens et techniciennes ainsi que les comédiens et les comédiennes.* » (Mme Iris Brey, réalisatrice et universitaire)
- Le « réseau » domine, favorisant l'omerta : « *un système fondé sur les relations interpersonnelles et l'entre-soi* » (Mme Anne Ricaud, membre du Syndicat des scénaristes) « *Nous sommes un tout petit milieu, où tout le monde se connaît : perdre du travail, ça va très vite.* » (Séphora Haymann, metteuse en scène et autrice) ; « *La loi du silence est là : si tu parles, tu payes, tu es éjecté.* » (Stéphane Gaillard, directeur de casting à l'origine de MeToo garçons)

### 3° Des conditions de travail où domine la promiscuité et où le corps tient une place fondamentale

- Des secteurs où on travaille avec son corps et son image : « *On nous regarde de haut en bas. On entend les adultes critiquer notre corps devant nous, comme si nous n'étions pas là, comme si nous étions des morceaux de viande ou des objets inanimés.* » (Un ancien mannequin)
- Des conditions de travail souvent difficiles, sources de fragilité : « *Nous travaillons énormément dans de courts laps de temps, avec une très grande intensité et dans un cadre de familiarité – ou de fausse familiarité. On se tutoie et pour peu que le tournage ait lieu en province, nous logeons dans les mêmes hôtels* » (Mme Alice Cambournac – présidente de l'Association française des costumiers du cinéma et de l'audiovisuel) « *Ce n'est pas un métier pour les faibles* » (une actrice). Certains réalisateurs et metteurs en scène sont à la recherche de ce que Mme Anna Mouglalis appelle une « *vulnérabilité charismatique* », exploitant ainsi les fragilités des individus pour faire émerger une hypothétique « vérité ».

## Focus : les facteurs de risque identifiés au cours des auditions (verbatim)

### 4° Une confusion permanente entre vie professionnelle et vie personnelle

« Le travail dans le cinéma mêle des aspects affectifs et professionnels : lors d'un tournage, les gens sont loin de leur famille et ils constituent une collectivité, que je qualifie parfois de colonie de vacances, dans laquelle on oublie vite la frontière entre le domaine professionnel et la sphère privée. » (Mme Clémentine Charlemaine, productrice)

L'importance des événements festifs : « les fêtes sont [...] des occasions de partage, de mixité : tous les corps de métiers se rencontrent, parlent, échangent » (M. Gilles Lellouche, acteur, réalisateur et scénariste) « Ces événements sont l'occasion pour les participants de consommer de l'alcool et des substances psychoactives. L'association du cadre festif, de l'absorption de divers produits et de la décompression à la suite d'un stress intense forme un cocktail particulièrement propice à la survenue d'agressions et de dérapages en tous genres » (extrait du rapport)

### 5° Le culte du créateur tout-puissant et du talent

➤ La survalorisation du créateur et du talent :

« Le cinéma est un système où les dynamiques de pouvoir sont profondément déséquilibrées. Les violences trouvent en partie leur origine dans la concentration des pouvoirs. L'œuvre audiovisuelle est collective, mais cet aspect a été occulté au profit de la vision d'une seule personne : le réalisateur. Ce culte de l'auteur, amplifié par la Nouvelle Vague, a concentré un pouvoir démesuré entre les mains de quelques-uns, créant un terrain favorable aux abus » (Mme Anne Ricaud, membre du Syndicat des scénaristes)

➤ Dans l'ombre des créateurs et des célébrités, de nombreuses personnalités puissantes

Agents et directeurs de casting, des pièces maîtresses du système : « Les agents ne remplissent pas toujours leur fonction » (un producteur). Certains se rendent même coupables d'abus : « Il m'a alors montré la chambre en me disant que chacun aurait son côté du lit. Fatigué par la soirée, j'ai fini par accepter de me coucher dans ce grand lit. Les choses ont commencé à déraiper en plein milieu de la nuit. » (Valentin Senez, écrivain, ancien acteur)

« Le casting est un moment crucial où se jouent, comme lors d'un entretien d'embauche, beaucoup de choses humaines – et donc un peu inhumaines aussi – et au cours duquel s'exerce une relation de pouvoir. Il peut faire basculer totalement votre vie. » (un témoin)

La complicité de certains critiques : « les critiques sont des prêtres qui rendent un culte aux dieux » (Geneviève Sellier, universitaire)

### 6° Enfants du spectacle, élèves des établissements d'enseignement et maîtrisiens : des situations à hauts risques

« Sur la quasi-totalité des tournages avec des enfants, on m'a demandé de tricher sur les horaires, car on les dépasse systématiquement. » (témoignage d'une scripte)

« Les équipes de production considèrent souvent qu'un jeune de 16 ans n'est plus vraiment un mineur et qu'il n'a pas besoin de chaperon. Or c'est souvent entre 16 et 18 ans que les atteintes sexuelles ont lieu. » (Mme Nathalie Tissier, membre de l'Association des maquilleuses et maquilleurs du cinéma)

# PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT



## 1° Améliorer la protection des enfants du spectacle :

- étendre le cadre juridique actuel aux mineurs âgés de 16 à 18 ans ;
- prohiber la représentation sexualisée des mineurs à l'écran et dans les photographies de mode ;
- soumettre l'emploi de mineurs par les agences de mannequins à un agrément individuel ;
- étendre la présence obligatoire d'un **responsable des enfants** à toutes les productions artistiques, élargir ses missions (dès le casting et jusqu'aux opérations de promotion) et professionnaliser son statut par la création d'une certification ;
- prévoir un cadre plus protecteur pour les **enfants de moins de 7 ans** : en amont de la prestation artistique, assurer une plus ample information des services de l'État (évaluation psychologique de l'enfant et de ses parents, analyse du scénario par un préventeur, visite médicale obligatoire) ; pendant l'exécution du contrat, prévoir un contrôle sur place systématique des services de l'État et des échanges réguliers entre le responsable des enfants et la médecine du travail ;
- **responsabiliser les parents** et assurer leur pleine information : transmission obligatoire du scénario par la production, module sur la plateforme de la commission des enfants du spectacle rappelant le cadre juridique applicable obligatoire ;
- **contrôler l'honorabilité** de toutes les personnes amenées à encadrer des enfants dans le secteur culturel et rendre obligatoire un niveau de diplôme minimum pour l'encadrement des enfants.



## 2° Professionnaliser la fonction de référent VHSS :

- en prévoyant une forme de **certification** par l'AFDAS et en créant un **réseau de référents**, en interdisant l'accès à ces fonctions des personnels appartenant à la direction, en favorisant la nomination d'un **binôme paritaire** sur les tournages ;
- en imposant la rédaction par le référent, à l'attention du CNC et du CCHSCT, d'un **rapport de fin de tournage**, faisant état de son déroulement, en parallèle d'une attestation établie par le producteur, dans laquelle celui-ci certifie qu'il a bien mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses salariés ;
- en **étendant cette obligation aux productions du spectacle vivant**, dès lors qu'elles rassemblent des collectifs temporaires de travail, et en permettant aux petites structures d'avoir des référents mutualisés au niveau local.



# LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT



## 3° Renforcer le contrôle de l'État et l'information des partenaires sociaux en matière de violences :

- en assurant un réel contrôle de l'inspection du travail par le **détachement d'un inspecteur auprès du CNC et du CNM** et en rendant obligatoire la transmission des lieux de casting et de tournage dès le premier jour ;
- en renforçant les moyens humains et financiers des CCHSCT du cinéma et de l'audiovisuel et leur niveau d'information par des échanges réguliers avec les autres acteurs de la prévention – le ministère, Thalie Santé, la cellule Audiens, etc. – et en créant un CCHSCT pour le spectacle vivant et le mannequinat.



## 4° Formation des professionnels de la culture :

- **inclure obligatoirement une formation au droit du travail et à la prévention des violences en milieu professionnel**, notamment morales, sexistes et sexuelles, dans le tronc commun de toutes les écoles du secteur culturel, assortie d'un examen ;
- étendre les **obligations de formation** applicables aux tournages de films de cinéma à l'audiovisuel et au spectacle vivant, mais aussi aux directeurs de casting et aux agents artistiques ;
- **former les agents de sécurité** aux VHSS pour mieux protéger les festivals et autres lieux festifs.



## 5° Mieux protéger les professionnels, notamment les comédiens, dans les moments à risque de leur carrière :

- **réglementer les castings** en les organisant obligatoirement dans des locaux professionnels, pendant les heures ouvrables, en présence de deux personnes au moins et en interdisant les scènes d'intimité ou de nudité même partielle, à moins qu'un coordinateur d'intimité ne soit présent ;
- **réglementer à nouveau la profession d'agent**, en mettant à leur charge une obligation d'aide et d'assistance vis-à-vis de leurs clients, assortie d'une sanction ;
- **encadrer les scènes d'intimité des productions cinématographiques et audiovisuelles**, en rendant obligatoires des clauses détaillées au contrat, en proposant obligatoirement aux acteurs la médiation d'un coordinateur d'intimité et en donnant un droit de regard aux comédiens sur le montage final, sous l'égide du CNC ;
- **mettre un terme aux pratiques d'endettement des mannequins** en interdisant les retenues sur salaire aux agences qui les emploient.



# LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT



## 6° Limiter les phénomènes d'omerta et mettre les employeurs du secteur culturel face à leurs responsabilités :

- en facilitant la réalisation des enquêtes internes – lesquelles devraient être obligatoires en cas de VHSS –, notamment par la certification des organismes susceptibles de les réaliser ;
- en **rendant obligatoire la couverture assurantielle des risques VHSS** des productions culturelles ;
- en **obligeant les employeurs à signaler au procureur les faits de violences sexuelles** dont ils ont connaissance.



## 7° Améliorer la prise en charge judiciaire des victimes de violences morales, sexistes ou sexuelles dans un cadre professionnel :

- étendre aux violences professionnelles les **juridictions spécialisées** dans les violences intrafamiliales ;
- ouvrir le débat sur la **prescription glissante** des violences sexuelles commises à l'encontre de majeurs ;
- rendre obligatoire le déclenchement d'une enquête et la réalisation d'actes d'investigation (audition de l'auteur présumé, saisie de ses ordinateurs et téléphones, etc.) en cas de dépôt de plainte pour VHSS ;
- prévoir une **aide juridictionnelle de plein droit** pour accompagner les victimes lors du dépôt de la plainte ;
- ouvrir une réflexion sur un dépôt de plainte anonyme pour les victimes.



## 8° Faire de la culture un réel levier de changement sociétal

- conditionner toutes les aides publiques au secteur culturel au respect de la parité, y compris les subventions versées à des associations comme la Cinémathèque française ;
- **transformer le bonus parité du CNC en malus** ;
- créer un dispositif incitatif en matière de représentation de la **diversité** de la société.





# Notes

A series of horizontal dashed lines for taking notes.

